



# Vous craignez que votre charge financière mensuelle ne devienne trop lourde ?

Parlez-en à temps avec votre banquier. Vous rechercherez une solution ensemble.

Vous craignez que votre charge financière mensuelle ne devienne trop lourde après un licenciement ou d'autres circonstances imprévues ? Lorsque vous perdez votre emploi ou vous retrouvez au chômage temporaire, que vous êtes victime d'une maladie ou d'autres événements imprévus, votre situation financière change. Subitement, vos crédits hypothécaires et autres pèsent beaucoup plus lourd sur votre budget.

## Vous vous inquiétez de ne pas pouvoir rembourser votre crédit ?

Contactez votre banquier et parlez-en avec lui ! Les banques sont là pour vous aider. Ensemble et en bonne intelligence, vous pourrez rechercher une solution sur mesure pour alléger votre charge financière mensuelle. Si vous êtes en difficulté, adressez-vous à votre banquier. Mais même si vous ne rencontrez pas encore de problèmes financiers, n'hésitez pas à demander l'aide de votre banque. Vous trouverez ci-dessous plus d'informations sur les mesures concrètes qui peuvent être envisagées pour atténuer la charge financière mensuelle d'un crédit hypothécaire.

## Quelles sont les solutions possibles pour mon crédit hypothécaire ?

### Report de remboursement du capital

Le remboursement mensuel comprend une part de capital et une part d'intérêts. Pour réduire ce montant mensuel, vous pouvez vérifier s'il est possible de reporter temporairement le remboursement du capital. Malheureusement, il est impossible d'en faire autant avec les intérêts.

### Prolonger la durée de votre crédit hypothécaire

Pour vous en tant que client, il peut être intéressant de prolonger la durée de votre crédit hypothécaire. Le remboursement actuel de votre crédit sera alors étendu dans le temps, ce qui allégera un peu votre charge mensuelle.

Et il peut exister d'autres solutions pour votre situation personnelle. Votre banquier se fera un plaisir de les examiner avec vous.



Ensemble, vous passerez en revue les différents calculs et en discuterez. Dans ce cadre, votre banquier vous informera des éventuelles conséquences financières et implications légales d'une adaptation de votre charge mensuelle. Attention : dans certains cas, le report de paiement est considéré par la loi comme un retard de paiement, et est signalé comme tel à la Banque nationale de Belgique.

## Une bonne gestion budgétaire et une planification financière efficace

Si vous le souhaitez, votre banquier peut vous offrir un accompagnement financier pour vous aider à gérer votre budget correctement. Il discutera de votre budget avec vous, en tenant compte de votre situation actuelle et de vos possibilités, pour ensuite élaborer un planning financier. Il s'agit d'un travail sur mesure. Votre banquier examinera donc ce qui serait le plus intéressant pour vous personnellement.

## Demandez de l'aide tant qu'il est temps

Si vous vous faites du souci pour vos finances, n'attendez pas d'avoir de vrais problèmes pour contacter votre banquier. Votre banque est là pour ça : vous informer et vous aider. Un client bien informé peut anticiper et ainsi empêcher que sa situation ne se dégrade. N'hésitez donc pas.

Vous trouverez sur [www.febelfin.be](http://www.febelfin.be) les coordonnées complètes des services concernés des différentes banques/prêteurs.

Bon à savoir : la Région wallonne et la Région flamande vous proposent une assurance contre la perte de revenus lorsque vous contractez un crédit hypothécaire. L'octroi de cette assurance est soumis à certaines conditions. Vous trouverez plus d'infos sur [www.febelfin.be](http://www.febelfin.be).